

Séance ordinaire Conseil municipal

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

4 décembre 2023

Tenue au complexe municipal | Webdiffusée en direct



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Ouverture de la séance

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Période de questions**
 - Elle se fait en utilisant le micro disponible pour le public
 - La personne doit s'identifier
 - La question doit être adressée à la présidence
 - La personne pourra revenir après les interventions des autres personnes si le temps le permet
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation des procès-verbaux des séances du 13 novembre 2023, 15 novembre 2023 et 27 novembre 2023**

6. Dépôt du bordereau de correspondance

Date	Provenance	Objet
		Aucun.

7. Comptes déposés à la séance du conseil

Total des dépenses	1 614 070,83 \$
Hydro-Québec	30 033 \$
Huiles Desroches (diesel)	19 232 \$
Standard Life (régime retraite)	41 561 \$
Déneigement Terrassement Denis Poulin inc.	118 027 \$
Entreprises BLC	14 326 \$
Services Matrec	75 747 \$
Quote-Part Sûreté du Québec	1 062 308 \$
Total des salaires	256 731,11 \$
Total des remises	168 841,08 \$
Grand total salaires et remises	425 572,19 \$

8.1 Embauche d'une professeure aux activités pour la programmation Hiver 2024

Il est résolu d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou en son absence, le directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité, un contrat d'engagement à durée déterminée relatif à l'embauche de la professeure suivante :

COURS	PROFESSEURS
Calligraphie	Sophie Ragot

9.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil 2024

Il est résolu que le calendrier ci-après soit établi relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront principalement le lundi et qui débuteront à 19 h :

- 22 janvier 2024
- 12 février 2024
- 11 mars 2024
- 8 avril 2024
- 13 mai 2024
- 10 juin 2024
- 2 juillet 2024
- 19 août 2024
- 9 septembre 2024
- 15 octobre 2024
- 11 novembre 2024
- 2 décembre 2024

9.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), les membres du conseil déposent respectivement leur déclaration des intérêts pécuniaires :

- Monsieur Sébastien Couture, maire
- Madame Gaétane G. St-Laurent, district numéro 1
- Monsieur Yannick Plamondon, district numéro 2
- Monsieur Sébastien Cottinet, district numéro 3
- Monsieur André Sabourin, district numéro 4
- Monsieur Dominique Mahé, district numéro 5
- Madame Helene Joseph, district numéro 6

9.3 Adoption du Règlement numéro 23-1054

Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 23-1054 concernant le remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques de résidences isolées sur le territoire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury dans le bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles comportant cinq pages et une annexe.

9.4 Adoption du Règlement numéro 23-1055

Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 23-1055 modifiant le Règlement numéro 20-874 sur le déneigement des chemins privés comportant 2 pages et aucune annexe.

9.5 Autorisation de passage : Club de motoneige Le Petit Sentier Saint-Émile

Il est résolu d'accorder au club de motoneige *Le Petit Sentier de Saint-Émile*, pour la saison hivernale 2023-2024, deux droits de passage tel qu'identifiés sur les deux cartes jointes en annexe de la présente résolution.

Ces droits de passage saisonniers se renouvelleront automatiquement par période successive d'un an, à moins d'un avis à l'effet contraire par la Municipalité avant le 1er septembre de l'année en cours. Ils pourront également être annulés à tout moment, et ce automatiquement, si le club de motoneige *Le Petit Sentier de Saint-Émile* ne respecte pas ses engagements en termes de sécurité, de bon voisinage, d'aménagement, de signalisation et de contrôle de la vitesse



Boul. Talbot Nord

Ch. des Frères-Wright

N

S27

Rue des Frères-Wright

Carte 2 – Droit de passage CMPSSE secteur boul. Talbot Sud hiver 2023-2024



9.6 Entente avec les Chalets Alpins pour la surveillance du secteur touristique - 2024

Il est résolu de conclure une entente avec Les Chalets Alpins pour la surveillance du secteur touristique pour l'année 2024.

Les sommes nécessaires seront perçues par une taxe spéciale imposée aux propriétaires de maisons de tourisme situées en bordure des chemins suivants :

- chemin des Skieurs
- chemin Alpin
- chemin des Montagnards
- chemin Blanc
- chemin des 40
- chemin des Alpages (secteur 90 et les condos aux toits rouges)
- chemin de la Corniche
- chemin Bon-Air
- chemin des Cascades (#1 à #19)
- chemin des Ruisselets (#98 à #116)

9.7 Participation financière - RPA AccèsLogis

Il est résolu que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury autorise l'octroi d'une aide financière complémentaire pour le projet de logements sociaux de 35 unités pour personnes âgées de l'organisme La Résidence des Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury dans le cadre du programme municipal complémentaire au Programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec, et accorde une aide financière correspondant à un maximum de 15 % du coût maximal de réalisation admissible pour fins de subvention (CMA) selon la combinaison des formes suivantes :

- a) Cession du lot 6 564 346 du cadastre du Québec
- b) Contribution sous une autre forme pour le résiduel

9.8 Autorisation de signatures pour la cession du lot 6 564 346

Il est résolu :

- de mandater le maire et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence le directeur des finances et trésorier adjoint, à signer pour et au nom de la Municipalité, la promesse d'acquisition jointe à la présente pour en faire partie intégrante;
- d'autoriser la disposition, par la Municipalité, du lot 6 564 346 du cadastre du Québec suivant les termes et conditions apparaissant notamment, mais non limitativement, à ladite promesse de vente, le tout dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec;
- de mandater le maire et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence le directeur des finances et trésorier adjoint, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'acte notarié à intervenir.



IGA

Route de l'église

Complexe municipal

Chemin du Hibou

9.9 Programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme Supplément au Loyer

Il est résolu que la Municipalité participera au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction de La Résidence des Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury à Stoneham-et-Tewkesbury, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 50 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

10.1 Création d'un excédent accumulé affecté pour l'acquisition d'immeubles

Il est résolu d'autoriser l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ à même l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité et de procéder avec ces fonds à la création d'un excédent accumulé affecté pour l'acquisition éventuelle de terrains.

10.2 Augmentation de l'excédent accumulé affecté Municipalisation des chemins privés

Il est résolu d'autoriser l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ à même l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité et d'augmenter avec ces fonds l'excédent accumulé affecté pour la municipalisation des chemins privés.

10.3 Autorisation de dépenses - Contrat d'entretien et de soutien pour PG Solutions inc.

Il est résolu d'autoriser la dépense de 35 990 \$ plus les taxes applicables pour le contrat d'entretien de P.G. Solutions inc. pour l'année 2024.

10.4 Adoption du Règlement numéro 23-1052

Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 23-1052 modifiant le Règlement numéro 215 pourvoyant à la création d'un fonds de roulement comportant deux pages et aucune annexe.

10.5 Adoption du Règlement numéro 23-1053

Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 23-1053 modifiant le Règlement numéro 08-584 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques comportant deux pages et aucune annexe.

11.1 Autorisation à l'organisme Mouvement d'Entraide des Cantons-Unis de tenir une activité de collecte de fonds

Il est résolu d'autoriser l'organisme Mouvement d'Entraide des Cantons-Unis à tenir une activité de collecte de fonds aux intersections de l'avenue Tewkesbury et de la 1^{ière} Avenue, les 16 et 17 décembre 2023.

11.2 Participation pour la présentation des feux d'artifice du Nouvel An

Il est résolu d'apporter une participation financière de 1 500 \$ à la Station touristique Stoneham pour la présentation des feux d'artifice du Nouvel An.

11.3 Confirmation du soutien financier octroyé aux organismes et aux initiatives

Il est résolu d'accorder les montants par demande de soutien financier stipulés dans le tableau suivant :

Organisation	Programme de soutien financier	Activité	Montant
Mouvement d'Entraide des Cantons-Unis	Dépouillement de Noël, fête des enfants	Événement	750\$
Les Saltimbanques de Stoneham	Où est ma chaussette?	Événement	750\$
Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury	Brunch/Diner de Noël	Événement	750\$
Association féminine des Cantons-Unis	Les 45 ans de l'AFCU	Événement	750\$
Société d'histoire	Achat d'un roll-up	Acquisition de matériel	375\$

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.1 Collecte, transport et traitement des matières à l'écocentre

- Demandes de soumissions dans le journal Constructo et dans le système SEAO
- La Municipalité a reçu le 9 novembre 2023 à 9h, 1 soumission.
- La plus basse soumission conforme: Aim éco-centre au coût de 342 050,63 \$ pour un contrat du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2026.

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.1 Collecte, transport et traitement des matières à l'écocentre

NO	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Aim éco-centre	342 050,63 \$

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.2 Achat d'un balai ramasseur Eddynet, projet TP-2401

- Demandes de soumissions sur invitation auprès de 5 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu le 14 novembre 2023 à 9 h, 3 soumissions.
- La plus basse soumission conforme: Longus Québec (8348871 Canada inc.) au coût de 67 440,89 \$.

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.2 Achat d'un balai ramasseur Eddynet, projet TP-2401

NO	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Longus Québec (8348871 Canada inc.)	67 440,89 \$
2	Équipement SMS inc.	74 532,54 \$
3	Wajax limitée	74 733,75 \$

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.3 Location de camions avec chauffeurs-opérateurs pour le transport de neige, hiver 2023-2024

- Demandes de soumissions sur invitation auprès de 3 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu le 15 novembre 2023 à 9 h, 2 soumissions.
- La plus basse soumission conforme: Les Entreprises BLC inc. au tarif horaire moyen de 135,00 \$ excluant les taxes applicables, pour un contrat du 15 décembre 2023 au 30 avril 2024.

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.3 Location de camions avec chauffeurs-opérateurs pour le transport de neige, hiver 2023-2024

NO	NOM	MOYENNE DES TROIS TAUX HORAIRE (incluant les taxes)
1	Les Entreprises BLC inc.	135,00 \$
2	Déneigement terrassement Denis Poulin inc.	138,33 \$

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.4 Location de machineries avec opérateurs 2024

- Demandes de soumissions sur invitation auprès de 15 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu le 15 novembre 2023 à 9 h, 3 soumissions.
- Les plus basses soumissions conforme selon les lots A, B, C, D et E (voir tableaux)

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.4 Location de machineries avec opérateurs 2024

LOT A – Pelle mécanique série 35 à 99 sur chenilles avec opérateur

RANG	ENTREPRISE	COÛT (INCLUANT LES TAXES)
1	Les Entreprises C.T.M. inc.	5 058,90 \$
2	Déneigement terrassement Denis Poulin inc.	5 978,70 \$
3	Les Entreprises forestières Serge Bureau inc.	6 208,65 \$

LOT B – Pelle mécanique série 100 à 199 sur chenilles avec opérateur

RANG	ENTREPRISE	COÛT (INCLUANT LES TAXES)
1	Déneigement terrassement Denis Poulin inc.	7 450,38 \$
2	Les Entreprises forestières Serge Bureau inc.	7 588,35 \$

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.4 Location de machineries avec opérateurs 2024

LOT C – Pelle mécanique série 200 à 299 sur chenilles avec opérateur

RANG	ENTREPRISE	COÛT (INCLUANT LES TAXES)
1	Déneigement terrassement Denis Poulin inc.	8 508,15 \$
2	Les Entreprises forestières Serge Bureau inc.	8 508,15 \$

LOT D – Pelle mécanique série 300 et plus sur chenilles avec opérateur

RANG	ENTREPRISE	COÛT (INCLUANT LES TAXES)
1	Déneigement terrassement Denis Poulin inc.	4 139,10 \$
2	Les Entreprises forestières Serge Bureau inc.	4 139,10 \$

LOT E – Pelle mécanique série 300 et plus sur chenilles avec opérateur

RANG	ENTREPRISE	COÛT (INCLUANT LES TAXES)
1	Les Entreprises C.T.M. inc.	4 277,07 \$

13.2 Recommandations de paiement

13.2.1 Numéro 6 et 7 finale pour les travaux de mise à niveau de la capacité d'aération de la station d'épuration, projet HM-2001

Il est résolu d'accepter les rapports de monsieur Patrick Tremblay, ingénieur de GBI, datés du 22 décembre 2022 et 20 novembre 2023 relativement aux recommandations de paiement numéros 6 et 7 finale pour les travaux de mise à niveau de la capacité d'aération de la station d'épuration, projet HM-2001.

Le conseil autorise le paiement d'un montant de 40 337,52 \$, incluant les taxes, à Allen entrepreneur général inc.

14.1 Contrat pour l'automation du système de climatisation et de ventilation du complexe municipal

Il est résolu de conclure un contrat de gré à gré avec Honeywell International pour l'automation du système de climatisation et de ventilation du complexe municipal du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, au montant de 13 269,86 \$ incluant les taxes applicables.

14.2 Autorisation pour présenter une demande d'aide financière

Il est résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu, ou en son absence le directeur général et greffier-trésorier, à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC), volet 2 pour l'acquisition d'équipements de collecte de matières organiques résidentielles.

14.3 Acceptation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

Il est résolu que :

- la Municipalité confirme qu'elle a pris connaissance et qu'elle accepte le contenu du plan d'intervention de novembre 2023;
- la Municipalité dépose ce plan d'intervention au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

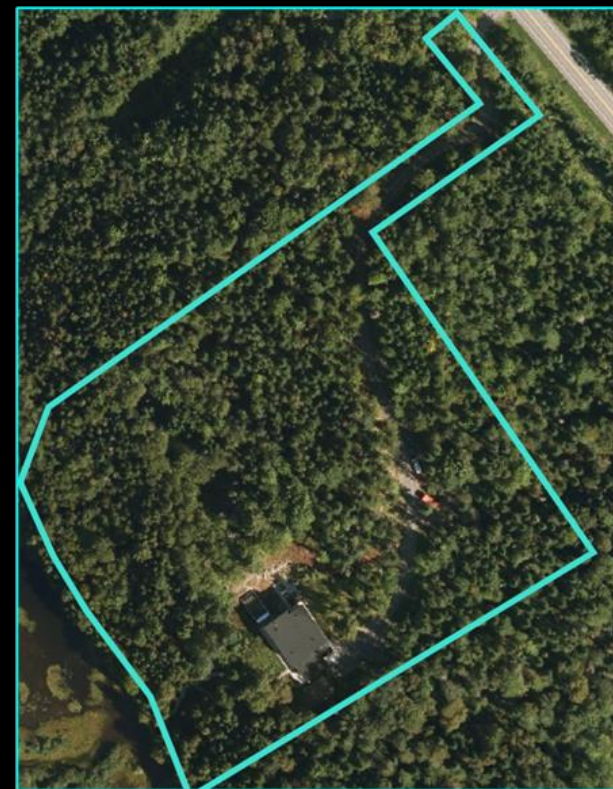
15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.1 Construction d'une résidence avec garage attenant au 1475, chemin Jacques-Cartier Sud

- Résidence qui devrait bien s'intégrer dans le secteur
 - Matériaux de revêtement typiques des maisons conventionnelles ou d'époque
 - Volumétrie relativement sobre
- Seul emplacement propice et conforme
- Recommandation favorable du CCU

16.1 Décision sur une demande d'autorisation en vertu du Règlement numéro 20-883 concernant les PPCMOI au 1285, chemin de la Grande-Ligne

Il est résolu de refuser la demande d'autorisation en vertu du Règlement numéro 20-883 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser l'usage « Maison de tourisme (C7) » au 1285, chemin de la Grande-Ligne, lots numéros 5 321 876 et 5 369 866 du cadastre du Québec.



16. Mandats pour des injonctions et ordonnances

16.2 Mandat à la firme Morency, société d'avocats S.E.N.C.R.L. - Lot 1 828 706

16.3 Mandat à la firme Morency, société d'avocats S.E.N.C.R.L. - Lot 2 195 895

16.4 Mandat à la firme Morency, société d'avocats S.E.N.C.R.L. - Lot 1 241 385

17. Divers

18. Deuxième période de questions

19. Levée de la séance

Cette présentation inclut les points présentés lors de la séance du conseil. Cependant, ces renseignements sont à titre informatif uniquement et ne contiennent pas l'intégralité des textes des résolutions adoptées. Vous devez vous référer au procès-verbal à cet effet qui sera publié sur le site Internet lors de son approbation finale.